

"Source: *Vers une réforme: les affaires correctionnelles et la mise en liberté sous condition*, 82 p., Solliciteur général Canada, 1990. Reproduit avec la permission du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2010." Nous remercions Sécurité publique Canada pour sa collaboration.

TABLE DES MATIÈRES

		Page
PARTIE I	INTRODUCTION	1
PARTIE II	MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION	5
A.	RÉFORMES VISANT À CLARIFIER L'OBJET ET LES PRINCIPES	5
	Énoncé de l'objet et des principes généraux	7
	Critères régissant l'octroi de la mise en liberté sous condition	8
	Libération conditionnelle accordée à titre exceptionnel aux détenus passibles d'expulsion ou d'extradition	10
B.	RÉFORME DE L'ADMISSIBILITÉ À LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION	11
	Semi-liberté	12
	Permissions de sortir	14
	Libération conditionnelle totale	16
	Réduction méritée de peine et maintien en incarcération	18
	Examen anticipé des cas	21
	Interventions postcarcérales	22
	Conclusion	23
C.	RÉFORMES VISANT À ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE, LE RESPECT DE L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET LE PROFESSIONNALISME	24
	Fréquence des examens	24
	Accès accru aux décisions touchant la libération conditionnelle	24
	Accès aux décisions et aux motifs	24
	Audiences	25
	Accès aux audiences	26
	Protection contre des poursuites	27
	Commissaires et structure du vote	27
	Divisions de la Commission et rôle et statut du Bureau de la Commission	29
	Autres modifications	30
PARTIE III	RÉFORME DES SERVICES CORRECTIONNELS	31
A.	VERS UNE NOUVELLE LOI SUR L'ADMINISTRATION CORRECTIONNELLE	31
	Énoncé de l'objet et des principes de l'administration des services correctionnels fédéraux	32
	Garde et surveillance des détenus	34
	Prise de décisions en matière correctionnelle	37

	Équité des décisions	39
	Participation aux programmes	40
B.	AMÉLIORATION DES PROGRAMMES CORRECTIONNELS EN VUE DE FAVORISER LA RÉADAPTATION ET LA RÉINSERTION SOCIALE	41
PARTIE IV	CONCLUSION	45
ANNEXE A.	PROPOSITIONS POUR UNE LOI SUR L'ADMINISTRATION CORRECTIONNELLE	47